

Une école de commerce

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **17 (1888)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039939>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

c) D'éveiller en eux le sentiment du respect des lois et de leur inculquer l'intelligence d'une production conforme aux règles économiques.

5° Cette instruction doit être donnée sans esprit de parti et d'une manière accessible à leur intelligence. La connaissance de l'économie sociale et des lois doivent figurer dans le programme des écoles normales.

Parmi les motifs qu'on a fait valoir en faveur de l'introduction de l'économie sociale à l'école, nous remarquons les suivants : A notre époque où il est souvent question d'une science sociale universelle (Weltwirthschaft), il est nécessaire que l'homme n'ait pas seulement une notion de ce qui passe par ses propres mains et de ce que son regard peut embrasser, mais qu'il connaisse aussi un horizon plus étendu de la vie sociale et qu'il soit familiarisé avec ce qui se passe dans le monde.

Ce programme serait admirable si l'enfant était assez développé pour saisir des questions sur lesquelles les savants eux-mêmes sont partagés et si du reste cette nouvelle branche ne venait encore aggraver le surmenage dont tout le monde se plaint. Disons en terminant que les instituteurs qui se récrient sans cesse contre le surcroît de branches qui encombrant le programme scolaire, sont toujours les premiers à réclamer de nouvelles matières. Témoin ces instituteurs allemands qui demandent l'introduction de l'enseignement de l'économie sociale à l'école primaire.

R. H.

S.-P. — Au moment même de mettre sous presse, nous recevons de Berne un petit manuel pour l'enseignement de l'économie sociale aux écoles suisses. Il est dû à la plume autorisée de M. Furrer, rédacteur de la *Feuille suisse de commerce*.

UNE ÉCOLE DE COMMERCE

Dans la séance du 13 avril, le Conseil municipal de Genève a discuté le projet d'une Ecole de commerce à fonder. Le Conseil administratif proposait d'accorder un crédit de 34,000 fr. dont la moitié serait affectée à l'installation, l'autre moitié aux frais de la première année.

Dans la discussion il se manifesta une opposition assez sérieuse contre le projet. Tout le monde avouait que la préparation actuelle des apprentis de commerce était tout à fait insuffisante, qu'ils avaient dans la règle une écriture pitoyable, que souvent ils ne savaient pas écrire une lettre correcte ni calculer convenablement, qu'ils étaient complètement ignorants en géographie et qu'ils ne comprenaient guère que quelques mots d'allemand. Mais, disait M. Annevelle, pour quel âge veut-on établir la nouvelle école ?

Si les élèves y doivent entrer après avoir passé par le collège, c'est-à-dire, à l'âge de 19 ans, les Genevois n'en profiteront pas. Des parents qui veulent faire donner une instruction aussi étendue à leurs fils, les enverront plutôt à l'étranger, où ils pourront apprendre à fond une langue étrangère. Les gens moins fortunés ne peuvent pas attendre jusqu'à la 20^{me} ou 25^{me} année.

Si l'École était parallèle au collège quant à l'âge des élèves, il serait bien plus pratique de l'ajouter à ce dernier comme 5^{me} section.

D'un autre côté, on a prétendu que la faute principale devait être cherchée dans l'insuffisance de l'enseignement secondaire. M. Ramu blâmait surtout le trop grand nombre de branches inutiles dans les programmes; de cette manière les enfants sont bourrés d'une masse de connaissances exagérées qu'ils oublient de suite et à côté desquelles ils n'apprenaient pas l'essentiel, une connaissance complète de la langue maternelle. Le meilleur remède était une simplification des programmes scolaires.

Un autre orateur a fait observer que les Ecoles de commerce, que les amis du projet ont eu en vue, existaient dans les grands centres d'industrie et qu'elles préparent surtout au commerce d'exploitation que Genève ne possède pas. Une telle école ne serait donc fréquentée ni par les Genevois, ni par les étrangers. Le projet a ensuite été renvoyé à une Commission. A. K.

LE NOM „ AMÉRIQUE “

D'où vient le nom « Amérique » ? Nos manuels de géographie nous répondent qu'il dérive des « Amerigo Vespucci », qui a découvert une partie des Antilles et qui doit avoir publié la première description du nouveau continent.

Or, les dernières recherches philologiques démontrent que le mot « Amériquè » ou « Amerik » existait déjà dans la langue du pays lorsque Vesputius aborda les Antilles, en 1499. Dans la langue des Chontales et des Magas, « Amérique » signifie le pays des vents.

De plus, Vespucci, né à Florence, le 9 mars 1451, mort à Sevilla, en 1512, *ne s'appelait nullement Amerigo*, ce qui n'est pas un nom chrétien, mais bien « Alberigo » ou Albéric. Un libraire de Saint-Dié, « Hylacomilus », a fait, en 1507, ce changement du nom Alberic en celui d'Amérique, avec d'autres modifications fantaisistes.

Un savant français, M. Jules Marion, démontre dans son ouvrage *Mapoteca geologica* (Besançon, 1888), que ce mot est d'origine indienne. « Los Ameriques », c'était, selon lui, le nom d'une peuplade indienne de l'Amérique centrale. A. K.
